



### MAYOTTE – REUNION MFP 5 DECEMBRE 2016

#### Présents :

Administration : Myriam Bernard MFP – François Ravier MOM – DRH Education nationale

OS : CFDT – CGT – FO – CFTC – FAFP – CGC – Solidaires – UNSA (Frédéric Marchand, Olivier Reine et Gilles Frostin). FSU absente.

Myriam Bernard : on fait un point sur Mayotte, état d'avancement des mesures prises, mais auparavant François Ravier va vous faire un rapide bilan concernant le contrat Mayotte 2025.

François Ravier : un bilan annuel des premières réalisations a été présenté en juin à la ministre des outre-mer et aux signataires du contrat Mayotte 2025. En un an, 95 mesures ont été réalisées, telles que les signatures de 16 contrats de ville, la création de 5 intercommunalités ou l'accélération des constructions scolaires. A noter, à ce sujet, qu'en marge de l'examen du Projet de loi sur l'égalité réelle outre-mer, la Ministre des Outre-mer a annoncé le doublement du montant de l'enveloppe budgétaire de construction scolaire du premier degré à Mayotte pour l'année 2017 à hauteur de 20 millions d'euros. Le thème de l'éducation est au centre des attentions, pour une éducation de qualité, au service de la jeunesse, avec une politique de formation ambitieuse. Les 62 actions qui nécessitent une attention particulière font l'objet d'un suivi très attentif et d'efforts particuliers de la part des services chargés de leur mise en œuvre pour les faire aboutir.

Solidaires : évoque la visite de Marine Le Pen à Mayotte, source d'inquiétude par rapport à son discours populiste ; il n'y a toujours pas de cantines scolaires à Mayotte, ce qui fait gravement défaut ; soulève le problème migratoire à Mayotte.



François Ravier : cite des projets de rénovation concernant l'éducation (522 classes rénovées ou en projet de rénovation, 34 réfectoires en projet...). Il faut du temps dans le cadre d'une programmation.

CFDT : ne pas parler que de la problématique scolaire mais aussi du développement local ; CUFR : personne ne veut y aller car ensuite les enseignants affectés ont beaucoup de difficultés à intégrer un autre CUFR ; il faut prendre des mesures qui ne soient pas seulement financières et à ce titre les 10000 € octroyés aux contractuels de l'éducation nationale ne constituent pas une réponse adaptée.

CGT : déplore le succès de la visite de Marine Le Pen à Mayotte (beaucoup de personnes considérant qu'elle est la seule à se préoccuper de leurs problèmes). Programme de convergence pour l'égalité réelle avec la métropole sur 20 ans, c'est beaucoup trop long. Il faut ouvrir les discussions sur la retraite à Mayotte, certains ont des pensions de 300 €. Médecins débordés, difficile de se faire soigner. La gratuité des soins ne favorise pas les assurés, il faut peut-être revoir cette gratuité. Nous espérons des mesures sur la retraite, la maladie, la famille.

FAFP : les niveaux de pensions à Mayotte ne permettent pas de vivre dans la dignité. Evoque la situation des personnes handicapées à Mayotte : le FIPHP n'est pas appliqué, il faudrait créer une délégation de ce fonds, aménager les locaux pour favoriser l'accessibilité. L'installation d'une commission de réforme à Mayotte est une bonne chose. Il est urgent de permettre aux mahorais de participer au développement de leur territoire.

François Ravier : depuis 2012, l'Etat a pris 20 ordonnances et 200 décrets pour Mayotte, ce qui marque l'effort en faveur de ce territoire. Il faut avoir le rythme adéquat pour les évolutions. Des renforts d'effectifs de sécurité sont arrivés sur place. Il y a un plan d'actions relatives à l'aide sociale à l'enfance. Evoque les efforts de formation engagés ou à venir : création du dispositif « cadres d'avenir » dans le projet de loi égalité réelle outre-mer, dialogue avec le CNFPT pour des formations communes aux agents Etat-territoriaux. Les communes de Mayotte vont recevoir 25 millions d'aides sur trois ans. 45 fonctionnaires mobilisés en permanence pour Mayotte au MOM.

CGT : l'égalité réelle n'existe pas à Mayotte. Evoque la circulaire interministérielle du 23 juillet 2010 visant à favoriser l'émergence d'une fonction publique plus représentative du bassin de vie qu'elle administre (concerne tout particulièrement l'outre-mer) : cette circulaire semble ignorée des pouvoirs publics.

CGC : le MOM doit mieux communiquer sur toutes ses actions en faveur de Mayotte, pour éviter des ressentis négatifs. Le Préfet de Mayotte devrait être présent lors de ce type de réunions.

Myriam Bernard : peut-être en effet y a-t-il un défaut de communication de la part du gouvernement sur ce qui est fait pour Mayotte

MFP : le code du travail applicable à Mayotte ne prévoit pas de dispositions en faveur de l'emploi des handicapés, idem pour le secteur public. Le décret du 29 juillet 1967 portant réglementation du logement et de l'ameublement des fonctionnaires de l'Etat en service dans les TOM reste applicable à Mayotte.



UNSA : les handicapés à Mayotte rencontrent les mêmes difficultés en matière d'insertion dans l'emploi qu'en métropole, il serait juste qu'ils profitent de dispositions analogues en la matière. Nous présentons nos propositions de mesures d'attractivité : ISG pour les deux agents pour un couple, système du quotient et étalement automatique en matière fiscale, création d'une indemnité de résidence à 3% sur tout le territoire de l'île, renfort de forces de sécurité, prise en compte d'un passage à Mayotte dans la poursuite de la carrière (à définir au niveau de chaque ministère), requalification de certains postes dans le cadre de plans ministériels de requalification, IFCR octroyée sans condition de durée de service dans la résidence précédente, garantie de retour dans le service d'origine et/ou bonification pour un vœu préférentiel (forme de priorité à définir au niveau de chaque ministère).

FO : déplore la non reprise des services accomplis par les agents ex CDM avant l'entrée dans les corps et cadres d'emploi passerelles.

Myriam Bernard : évitons de revenir sans cesse sur le passé, au risque de contrarier l'application du dispositif PPCR aux agents de Mayotte reclassés dans les corps et cadres d'emploi.

FAFP : tout mettre en œuvre pour que le FIPHP s'applique à Mayotte.

François Ravier : le code du travail sera prochainement applicable à Mayotte et dès lors les travailleurs handicapés bénéficieront des mêmes dispositions qu'en métropole.

Myriam Bernard : s'agissant de la proposition de l'UNSA visant à l'instauration d'une indemnité de résidence de 3% sur tout le territoire de Mayotte, ce serait alors l'occasion de réformer en profondeur la réglementation concernant cette indemnité, et le sujet est très sensible.

CGT : demande (comme l'UNSA) l'attribution de l'IFCR sans condition d'années de service dans la résidence précédente ; toujours comme l'UNSA demande une ISG par agent, même dans les situations de couple.

Myriam Bernard : ISG par agent même en situation de couple sera difficile à envisager car les avantages de ce type sont habituellement réservés à un seul agent dans les situations de couple.

CFDT : faire attention de proposer des mesures en faveur des agents mahorais et pas seulement au profit des agents affectés sur l'île ; les mesures financières ne sont pas suffisantes, importance de l'animation culturelle (bibliothèques, librairies...). CFDT a soutenu le dispositif concernant le corps des instituteurs recrutés à Mayotte, notamment la mesure visant, à titre transitoire de la session 2017 à la session 2019 des concours, à établir des modalités dérogatoires d'accès au concours externe et au second concours interne organisés à Mayotte. CFDT dénonce le manque de matériel dans les lycées professionnels, qui ne permet pas de bien former les élèves. CFDT soulève le problème de la fiscalité locale, très lourde, à Mayotte.

François Ravier : la fiscalité est en effet lourde, le sujet du foncier est très sensible, il y a eu des bagarres concernant les propriétés

UNSA : il faut former les collègues mahorais pour favoriser le développement local ; nous posons l'exigence d'avoir un nombre d'enseignants suffisant, d'investir dans une véritable politique de



formation pour répondre aux besoins du territoire, de créer une université de plein exercice, de voir si l'offre de formation du CUFR répond aux besoins du territoire.

DRH Education nationale: nous faisons des efforts pour accompagner le développement local ; nous avons pris des dispositions transitoires dans le décret du 6 juillet 2016 relatif aux conditions d'application à Mayotte des dispositions statutaires concernant les professeurs des écoles

CGT : le décret du 26 octobre 2016 concernant la suppression des corps passerelles et l'intégration des agents dans les corps de la FPE ne reprend pas l'ancienneté acquise avant l'intégration dans ces corps passerelles, ce qui était la revendication de la CGT ; concernant la FPT, nous ne comprenons pas pourquoi entre 2010 et 2015 on a laissé les agents territoriaux dans une période transitoire ; concernant le projet de loi égalité réelle outre-mer, nous espérons qu'il y aura un vrai effort de formation, tel celui qui avait été fait en faveur de la Nouvelle-Calédonie,

FO : il faut mettre des moyens concrets pour régler les problèmes, les décrets ne sont pas suffisants

FAPF : il faut faire grandir le service public sur les trois versants de la fonction publique à Mayotte ; il y a beaucoup de titulaires à Mayotte, contrairement à la Réunion ; les ultramarins peuvent occuper des postes à responsabilité

Myriam Bernard conclut ainsi :

- Merci pour la qualité des échanges, il y aura un compte rendu mais pas de communiqué de presse (pas nécessaire)
- Nous prenons l'engagement de répondre aux demandes de l'UNSA
- Il y aura un retour (en février-mars) sur l'analyse des situations individuelles réalisée actuellement par le Préfet de Mayotte
- Nous ferons une réponse sur la formation professionnelle des agents sur place
- Le MFP s'engage à une meilleure communication sur ce qui est réalisé, notamment en direction des fédérations syndicales de la fonction publique
- Le MFP veillera à ce que les OS soient plus associées à la politique de développement local
- La clause de revoyure « indexation » aura lieu fin février début mars.

Fin de la réunion à 18h30.

